## Quand le syndicat de la magistrature donne toutes les combines aux délinquants pour échapper à la justice…

écrit par Christine Tasin | 11 mai 2013



J'ai longtemps cru, naïvement, que les syndicats avaient pour rôle la défense des intérêts des salariés de leur corporation.

J'ai été fort ébranlée quand j'ai découvert en salle de professeurs qu'un certain nombre de syndicats enseignants prenaient fait et cause pour les clandestins, organisaient des manifestations et des parrainages afin de les aider à bafouer la loi, utilisant à une fin sans rapport avec l'enseignement les cotisations de leurs adhérents et les royales subventions payées par le contribuable.

Je me suis pincée quand j'ai lu que le Syndicat de la magistrature appelait ses membres à voter Hollande. J'avais jusque-là cru à une justice indépendante du politique, se contentant d'appliquer les lois et non de les faire. Bien entendu un magistrat peut faire de la politique, peut s'engager dans un parti et militer, mais un syndicat… Je suis demeurée perplexe et inquiète.

J'ai découvert, comme tout le monde, le mur des cons et donc la partialité de ceux qui ont le rôle de Salomon -mais pas sa sagesse-.

Je découvre aujourd'hui « <u>Le Guide du Manifestant arrêté »</u> édité par le même syndicat de la magistrature, qui annonce clairement la couleur :

« En avril 2005, alors que les gouvernements s'étaient installés dans une habitude législative et policière ayant pour conséquence et parfois pour finalité la répression de nombreuses formes d'expression collective, le Syndicat de la Magistrature, fidèle à sa tradition d'accompagnement des luttes et des revendications du mouvement social, rédigeait son premier «Guide du manifestant arrêté». Depuis, la situation s'est aggravée sur tous les fronts : interpellation de très nombreux lycéens manifestant contre le CPE en 2006. intimidations constantes contre les faucheurs d'O.G.M. ou les militants «anti-pub», projet de fichage généralisé des figuresde la contestation, renvoi en correctionnelle de ceux qui refusent d'alimenter le fichier des empreintes génétiques, incidents extrêmement préoccupants survenus lors d'une manifestation à Montreuil, décret contre les cagoules et maintenant, loi contre les bandes...

La remise à jour et l'édition d'un nouveau «Guide du manifestant arrêté» était donc d'impérieuse nécessité. »

Le Syndicat de la Magistrature annonce clairement la couleur : alors que ses membres ont pour rôle -et sont payés pour- de faire appliquer la loi, on leur demande, clairement, de soutenir et d'aider ceux qui ne respectent pas la loi. Il y a là non seulement un problème d'éthique, de déontologie mais ce qui, à mon sens est une faute professionnelle grave qui devrait nécessiter dissolution du syndicat et limogeage de ceux de ses membres qui n'appliquent pas la loi, pour refus d'obéir, autrement dit pour faute professionnelle.

Or aucun gouvernement, depuis 2005 n'a osé s'attaquer à ce bastion. Il est tellement plus facile de faire/laisser traîner en justice des Pierre Cassen, Pascal Hilout, Renaud Camus, Jacques Philarchein ou Christine Tasin…

Le syndicat de la magistrature, un état dans l'état.

Intouchable ? Pourquoi ? Qui a peur, et de quoi ? Pourtant, il y a tant à dire, tant à leur reprocher… Parce que leur pseudo « Guide du manifestant arrêté » est en fait un « quide du délinquant arrêté« . On est loin du problème des simples manifestants quand il est rappelé que la police n'a que 4 heures pour faire la preuve de l'identité des étrangers illégaux avant de les relâcher (merci Valls et Taubira, vous savez, ce ministre sous la coupe du Syndicat de la magistrature...). On en est encore loin quand on y lit par exemple (page 24) que la procédure de jugement en comparution immédiate est non seulement rapide mais « brutale« , et que 27) des conseils voit (page donnés aux multirécidivistes pour éviter les peines plancher « très délétères sur la population carcérale« ( page 29). Quand on lit ceci et qu'on a à l'esprit la <u>peine plancher</u> d'un an obtenue par un multirécidiviste récemment, enfin condamné pour avoir volé le sac à main du procureur au tribunal, ça ne s'invente pas- après 23 condamnations dont 15 pour des vols… on a pleinement conscience des peines plancher délétères ! Bref, je vous laisse découvrir ce monument que l'on doit à ceux censés faire appliquer la loi et en être les garants dans notre pays. Et on ne s'étonne plus de cette justice à deux vitesses que l'on ne cesse de dénoncer.

## Christine Tasin